

LE

# Piémontais

BULLETIN MUNICIPAL

Automne 2018

Vol. 18, no 2

## À L'INTÉRIEUR...

MOT DE LA MAIRESSE .....	2
ADMINISTRATION.....	3
URBANISME ET ENVIRONNEMENT .....	4-8
TRAVAUX PUBLICS .....	9
SERVICES D'INCENDIE .....	10
INFORMATIONS.....	11



## Mot de la mairesse



Chères citoyennes et chers citoyens,

Les enfants retrouveront très bientôt le chemin des salles de classe ainsi que leurs camarades. C'est la fin des vacances et les vacances, ça file toujours beaucoup trop vite!

J'espère que vous avez passé un été magnifique et que vous avez pu profiter de périodes distrayantes en famille. Pendant tout ce temps, la municipalité n'a pas chômé... En effet, nos jardins sont resplendissants et ont accueilli les juges du programme Fleurons du Québec le 15 août dernier. Notre jardin communautaire est débordant de bons légumes et vous avez été nombreux à participer à notre fête estivale, d'ailleurs, il m'a fait grand plaisir de vous y rencontrer.

Notre horaire d'activités automnales est bien chargé et saura vous divertir à coup sûr ! N'oubliez surtout pas de mettre à votre agenda, le dimanche 9 septembre, l'activité « Vélo à votre santé » sur le Parc linéaire du P'tit Train du Nord; le 16 septembre, une nouveauté, soit la rencontre d'accueil pour les nouveaux citoyens dans notre municipalité en plus de la reprise des cafés-causeries. Les 28, 29 et 30 septembre, auront lieu « les Journées de la culture » et finalement, le 21 octobre, le Marathon du P'tit Train du Nord, avec le départ du demi-marathon directement à la Gare de Piedmont.

Je profite de l'occasion pour vous faire part de mes vœux de Bonne rentrée et je vous souhaite une saison automnale, remplie d'activités de plein air afin de bénéficier de nos magnifiques paysages colorés et ornés de beauté!

Mairesse

*Nathalie Rochon*



## Administration

### CAFÉS-CAUSERIES AVEC LE CONSEIL

Les membres du conseil municipal vous invitent à participer au prochain café-causerie qui se tiendra dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville au 670, rue Principale le **dimanche 16 septembre 2018 à 10h**.

Nous vous demandons de confirmer votre présence à Mme Danielle Drapeau au 450-227-1888, poste 228 ou par courriel à [greffe@piedmont.ca](mailto:greffe@piedmont.ca) avant le 12 septembre 2018.

Nous vous attendons en grand nombre.



### QUELQUES RAPPELS DE SAISON

#### Ventes de garage

Les ventes de garage sont autorisées uniquement durant la fin de semaine du 1er et du 2 septembre 2018.

#### Taxes municipales

L'échéance du 3<sup>e</sup> versement de taxes est le 2 octobre prochain. Si ce n'est déjà fait, pensez à nous envoyer un chèque postdaté ou programmer votre paiement si vous payez « en ligne ».

#### Dernières cueillettes de branches 3 septembre et 1<sup>er</sup> octobre

#### Dernières cueillettes d'encombrants 4 septembre et 12 novembre.

## VOILÀ !

Nous vous encourageons à vous inscrire au portail Voilà! Ainsi, vous pourrez visualiser votre compte de taxes en ligne, faire une demande de permis, obtenir diverses informations sur la municipalité, obtenir une évaluation, connaître les journées de cueillettes et tout savoir sur les activités de votre municipalité!

### Nouveauté!



Suivez-nous sur Facebook!



## LOCATION COURT TERME

Vous souhaitez louer votre résidence pour quelques fins de semaine ou pour la période des fêtes ? N'oubliez pas de contacter le service de l'urbanisme avant de placer votre annonce sur les sites internet tels que Airbnb car il est possible que la réglementation n'autorise pas ce type d'usage.

La location à court terme (période de moins de 3 mois) est une activité commerciale et est prohibée sur une majorité du territoire de Piedmont. Seules les zones permettant l'hébergement hôtelier autorisent la location court séjour.

Nous souhaitons vous rappeler que la location d'une résidence à court terme dans les zones où l'usage est prohibé est passible de contraventions pouvant aller jusqu'à 1000\$ par jour ! Il est donc primordial de vous informer !



## ABRI TEMPORAIRE

Les abris temporaires (Tempo) peuvent être installés à compter du 15 octobre. L'abri doit être installé à deux (2) mètres de l'emprise de rue et à soixante-quinze (75) centimètres des lignes latérales et arrière.

## ABATTAGE D'ARBRES

Vous souhaitez abattre un arbre dangereux ou mort ? Sachez que pour tout arbre dont le diamètre est de 5cm ou plus, il est obligatoire d'obtenir un permis avant de le couper.

Si vous êtes dans une telle situation, contactez-nous et un inspecteur se rendra chez vous afin de déterminer si l'arbre peut être coupé ou non.

## SAMUEL HENRI

Vous avez peut-être remarqué un nouveau visage au service de l'urbanisme ! Depuis quelques mois, M. Samuel Henri travaille avec nous en tant qu'inspecteur en bâtiment. Si vous le croisez sur la rue, n'hésitez pas à le saluer et à lui poser vos questions !



## PROJET PILOTE SUR LA GARDE DE POULES URBAINES

La municipalité a mis en place un projet pilote afin de permettre aux citoyens de Piedmont de garder de 2 à 3 poules pondeuses sur leur terrain à certaines conditions.

Ce projet pilote est initialement prévu pour une durée d'un an. À l'échéance, une décision sera prise à savoir si les règlements seront modifiés afin de permettre la garde de poules urbaines de façon définitive.

Un feuillet informatif est disponible à l'hôtel de ville ou sur notre site internet pour plus de détails. Il est à noter que les coqs sont interdits tout comme la vente des œufs recueillis.



## BACS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des bacs à ordures, recyclage et matières organiques peut vite devenir compliquée. Nous souhaitons vous rappeler que vous devez placer vos bacs au bord du chemin la veille de la journée de la collecte et ensuite les ramener près de la maison le soir venu.

Avec le grand nombre de bacs présents sur le territoire, il faut éviter de les laisser trop longtemps visibles sur le bord de la rue. S'il ne vous est pas possible de les ramener près de la maison, contactez-nous et il nous fera plaisir de vous aider à trouver une solution. Une meilleure gestion des bacs permet d'éviter que ceux-ci deviennent une pollution visuelle.

## PERMIS EN LIGNE

Nous vous rappelons que vous pouvez maintenant faire des demandes de permis en ligne. Il suffit de vous rendre sur la plateforme Voilà! , sous l'onglet « Services » et de choisir « Nouvelle demande ». En procédant de cette façon, vous n'aurez pas besoin de vous déplacer et vous pourrez payer et récupérer votre permis dans le confort de votre foyer!



## MONARQUES DE PIEDMONT

Les monarques sont une espèce menacée au Canada. Leur population a chuté de 90% au cours des deux dernières décennies. Les femelles pondent leurs œufs sur une seule plante, l'asclépiade, dont les chenilles se nourrissent.

Des graines d'asclépiade commune ont été semées au parc Gilbert-Aubin près de la descente à canot afin de fournir un endroit propice à la reproduction des monarques. Des fleurs sauvages ont également été semées pour attirer les papillons adultes. Il est demandé aux utilisateurs de rester sur le sentier pour aider à la préservation de ce site.



## BANDES RIVERAINES AU TRAVAIL !

Dans une optique de protection des cours d'eau, la municipalité a cessé de tondre la pelouse dans les bandes riveraines sur ses terrains municipaux conformément à la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement. Au parc du chemin du Pont et à l'abri postal du chemin de la Rivière, une bande de protection de 15 mètres a été délimitée par de petites affiches. Une bande riveraine joue plusieurs rôles : stabilise la berge, filtre les polluants, absorbe les éléments nutritifs comme le phosphore, réduit le ruissellement et procure des habitats pour la faune.



## SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS - 22 AU 28 OCTOBRE 2018

Depuis le début des années 2000, cet événement a pour but de sensibiliser les gens à réduire la quantité de déchets produite, avec l'ultime objectif de « Zéro Déchets ». Nous vous invitons à consulter leur site Internet afin d'en connaître davantage au <https://sqrd.org/>. De nombreux trucs et astuces sont également présents dans la nouvelle édition du Bottin vert!

## IMPORTANT : TRANSFERT DE COMPÉTENCE-GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

De nouvelles informations nous ont été transmises quant à la gestion des demandes relatives au nouveau contrat de collecte des matières résiduelles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Nous vous rappelons qu'à partir de cette date, la MRC des Pays-d'en-Haut sera responsable de la gestion des matières résiduelles à Piedmont.

Une ligne Info-Collecte sera mise à la disposition des citoyens (1 855 PDH-RECY ou 450 229-8052) pour toutes questions ou plaintes relativement aux collectes.

Pour toutes questions, veuillez contacter Mme Caroline Bertrand, éco-conseillère et inspectrice en environnement : [environnement@piedmont.ca](mailto:environnement@piedmont.ca) ou 450-820-0194.

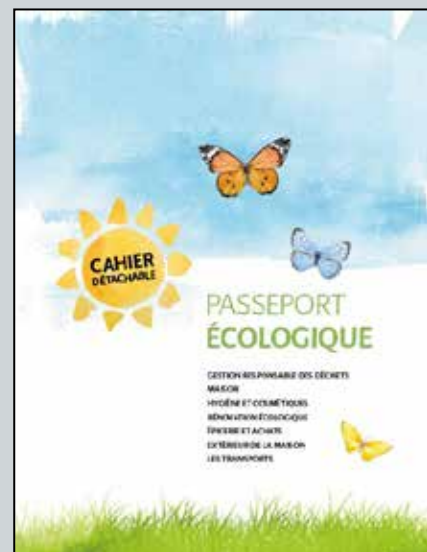


## ENTRETIEN DES TERRAINS

La municipalité de Piedmont souhaite vous rappeler qu'il est de la responsabilité de tous les propriétaires de couper le gazon sur l'emprise de la voie publique en face de leur propriété, et ce, même s'ils ne sont pas propriétaires de cette portion de terrain.

Selon le règlement de nuisances de la Municipalité, le fait de laisser pousser le gazon à une hauteur excédant 25 cm ou de laisser pousser des mauvaises herbes jusqu'à la maturité de leurs graines est prohibé et constitue une nuisance.

Nous comptons donc sur votre collaboration afin d'entretenir votre terrain et de vous assurer que le gazon soit maintenu à une hauteur acceptable.



## PASSEPORT ÉCOLOGIQUE

**DATE LIMITE : 19 OCTOBRE**

Un exemplaire du Bottin vert a été envoyé à tous les résidents de Piedmont. Prenez le temps de le feuilleter pour en apprendre davantage sur les gestes environnementaux et pour remplir le passeport écologique. Vous courez ainsi la chance de gagner l'un des trois montants de 100\$ !

Vous pouvez également remplir le formulaire de façon électronique en allant sur le site web de la Municipalité ([piedmont.ca](http://piedmont.ca)) dans la section Environnement et en cliquant sur le lien suivant : Passeport électronique.

Nous voilà déjà au mois d'août et alors que certains pensent à la rentrée des classes, nous devons de notre côté, vous faire un petit rappel quant à l'entretien automnal du fossé longeant votre terrain.

Nous vous rappelons qu'il est **interdit** de déposer des résidus (feuilles mortes, gazon, branches, sable, petites pierres) dans les fossés. De plus, lorsque vous faites l'entretien de votre terrain, il est important de ne pas râtelier, ni laisser s'accumuler les feuilles mortes dans les fossés. Cela pourrait créer une obstruction et empêcher ainsi l'écoulement des eaux, ayant pour conséquence des problèmes de drainage et des débordements d'eau dans les mois suivants.



## LA PRÉVENTION ET LES VISITES RÉSIDENTIELLES

Durant la saison estivale, soit de mai à octobre, ne soyez pas surpris de voir des membres du Service de sécurité incendie de Saint-Sauveur/Piedmont sonner à votre porte, car nous serons en pleine période de visites résidentielles.

Selon les normes du schéma de couverture de risques en vigueur sur le territoire, nous devons procéder à des visites résidentielles afin de vérifier certains aspects de prévention des incendies, pour assurer votre propre sécurité et celle de votre famille. Nous visons aussi par ce type de prévention à réduire les pertes de vie ainsi que les dommages matériels encourus en cas d'incendie.

Lors d'une visite résidentielle, les membres du Service des incendies ont comme tâche première de vérifier vos avertisseurs de fumée et vos avertisseurs de monoxyde de carbone. **En effet, tous les bâtiments résidentiels, peu importe leur année de construction, doivent être munis d'au moins un avertisseur de fumée, âgé de moins de 10 ans, sur chaque étage du bâtiment.**

De plus, des avertisseurs de monoxyde de carbone peuvent être requis si vous possédez des appareils à combustion tels que poêle à bois, foyer ou cuisinière au gaz, fournaise à l'huile ou si un garage est attenant au bâtiment.

### « AVEZ-VOUS REMPLACÉ LA PILE DE VOS AVERTISSEURS LORS DU RÉCENT CHANGEMENT D'HEURE ? »

Nous prendrons aussi de l'information concernant votre résidence afin d'intervenir plus rapidement en cas d'incendie, en plus de vous donner une foule de renseignements importants sur les comportements sécuritaires à adopter à la maison.

Notez que chaque pompier peut être identifié à l'aide de son uniforme, de sa plaque et de sa carte d'identification ainsi que du véhicule du Service des incendies de Saint-Sauveur/Piedmont. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer immédiatement avec nous au 450 227-9134.

**Il est de votre responsabilité d'avoir une résidence sécuritaire, alors n'attendez pas la visite des pompiers et vérifiez dès maintenant vos avertisseurs de fumée en les testant et en vous assurant qu'il y en a au moins un par étage, et qu'ils sont âgés de moins de 10 ans.**

Si de plus amples informations vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de prévention des incendies au **450 227-9134, poste 331.**



**HÔTEL DE VILLE**  
670, rue Principale, Piedmont QC JoR 1K0  
☎ 450 227-1888 ■ info@piedmont.ca

**GARAGE MUNICIPAL**  
568, boul. des Laurentides, Piedmont QC JoR 1K0 ☎ 450 227-3983

**HEURES D'OUVERTURE**  
Du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30, vendredi de 8 h à 12 h

**VISITEZ NOTRE SITE WEB :** piedmont.ca

**NATHALIE ROCHON, mairesse**  
☎ 450 227-1888, poste 231 ■ maire@piedmont.ca

**CAROLINE ASSELIN, directrice générale et greffière**  
☎ 450 227-1888, poste 226 ■ dirgen@piedmont.ca

**DANIELLE DRAPEAU, secrétaire administrative et greffe**  
☎ 450 227-1888, poste 228 ■ greffe@piedmont.ca

**SYLVIE DUPUIS, directrice des finances et directrice générale adjointe**  
☎ 450 227-1888, poste 224 ■ finances@piedmont.ca

**LISE FOURNELLE, perception et accueil**  
☎ 450 227-1888, poste 221 ■ info@piedmont.ca

**NATHALIE GUESTHIER, service de la taxation**  
☎ 450 227-1888, poste 222 ■ taxation@piedmont.ca

**YOHANN DA SYLVA, directeur de l'urbanisme et de l'environnement**  
☎ 450 227-1888, poste 227 ■ urbanisme@piedmont.ca

**ÉDITH PROULX, directrice des loisirs**  
☎ 450 227-1888, poste 223 ■ loisirs@piedmont.ca

**MARY-PIER GUILBAULT, chef de camp, Campuces**  
450 227-1888, poste 230 ■ techloisirs@piedmont.ca

**ANDRÉ MONGEAU, directeur des travaux publics**  
☎ 450 227-3983 ■ travaux.publics@piedmont.ca

**CAROLINE BERTRAND, éco-conseillère et inspectrice en environnement**  
☎ 450-820-0194 ■ environnement@piedmont.ca

**SAMUEL HENRI, inspecteur en bâtiment**  
☎ 450 227-1888 poste 232 ■ inspecteur@piedmont.ca

LE  
**Piémontais**

**RÉDACTION ET COORDINATION :** Municipalité de Piedmont  
**CONSEILLÈRE :** Diane Jeannotte



Une réalisation de :

